

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2019/08/29/2019204104/justel>

---

Dossier numéro : 2019-08-29/09

## Titre

29 AOUT 2019. - Arrêté du Gouvernement portant clôture de la session 2018-2019 et de la session 2019 du Parlement de la Communauté germanophone

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 17-09-2019 page : 86804

Entrée en vigueur : 15-09-2019

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). La session 2018-2019 et la session 2019 du Parlement de la Communauté germanophone sont closes.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 15 septembre 2019 à 23 h.

[Art. 3](#). Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.